



# BULLETIN MUNICIPAL



## Le mot du maire

C'est avec une vive émotion que nous apprenons le décès de Jean Pierre HEYRAUD.

Le 4 septembre dernier, nous nous réjouissons de célébrer la remise de la médaille régionale, départementale et communale, à Jean Pierre. Cette distinction tant méritée prend aujourd'hui tout son sens. Nous gardons en mémoire son demi-siècle d'implication dans la vie communale. Les nombreux travaux effectués sous ses différentes mandatures sont encore visibles aujourd'hui et nous permettent de ne pas oublier.

Le conseil municipal et moi-même présentons à Lucette, Laurent, Quentin, Lucas et à toute sa famille nos très sincères condoléances.

Jean Pierre aurait aimé participer à nos projets en cours :

- le projet de parking mairie-salle des fêtes peut désormais démarrer. Nous vous en présenterons la maquette.
- l'adressage des voies et des lieudits est finalisé sur le papier et l'implantation des panneaux de rues et des numéros de maisons est prévue pour l'automne.
- le plan local d'urbanisme intercommunal est toujours en cours d'élaboration. Nous vous consulterons sur ce projet.

Le comité des fêtes vous présente son calendrier des manifestations pour l'année en cours.

Comme vous pouvez le remarquer, il est créé une rubrique « Vie locale ». Si vous aussi vous avez un projet, des idées, n'hésitez pas à les transmettre. Vos réalisations peuvent aussi faire l'objet d'articles intéressants.

Sur le plan touristique, la saison démarre sous de bons auspices. Les gîtes et chambres d'hôtes de notre territoire sont fin prêts pour l'accueil des estivants.

Bien à vous.

Francis MONTAUDOUIN

Cher Jean Pierre,

Aujourd'hui tu nous quittes avec discrétion et simplicité à l'image de ce que fût ta vie. Toi, l'enfant du pays, tu nais à Jean Grand, terre de tes ancêtres, tu y passes toute ton existence. Une existence de labeur au service des autres, notamment au château dont tu parlais si bien, puis sur la ferme familiale que tu fais prospérer avec l'aide de Lucette et plus tard avec celle de Laurent.

Très jeune, tu t'investis dans la gestion communale, d'abord comme conseiller municipal puis comme maire pendant 50 ans.

Face à la maladie tu fis front avec une dignité et un courage qui s'appuyaient sur le sentiment d'une vie accomplie.

En ce jour de peine et d'espérance je te dédie ces quelques mots du Philosophe Alain « *Les morts ne sont pas morts, c'est assez clair puisque nous vivons. Les morts pensent, parlent et agissent ; ils peuvent conseiller, vouloir, approuver, blâmer ; tout cela est vrai ; mais il faut l'entendre. Tout cela est en nous ; tout cela est bien vivant en nous. Aussi cela est plein de sens de se demander ce que les morts veulent. Et regardez bien, écoutez bien : les morts veulent vivre ; ils veulent vivre en nous ; ils veulent que notre vie développe richement ce qu'ils ont voulu. Ainsi les tombeaux nous renvoient à la vie. »*

Au nom de tous ceux qui t'ont côtoyé, qu'il me soit permis de t'exprimer tout notre respect et notre profonde gratitude.

J'adresse également à Lucette, à Laurent et ses enfants ainsi qu'à toute la famille nos chaleureuses pensées en les assurant de notre soutien.

F.M.



Jean-Pierre, le 4 septembre 2021.



**Réunion du conseil municipal du 26 janvier 2022 à 18 heures.**

Présents : Mme Christelle COSER, M. Pascal CATHOT, M. Patrick DELPIT, M. Sébastien HUARD, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Denis RAMBAUD.

Absent excusé : M. Frédéric SOUFFRON.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : Mme Christelle COSER.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2020 de la CCBDP (Délibération n° 2022-02).

Le maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord (CCBDP), relatif à l'exercice 2020, approuvé par délibération du conseil communautaire du 21 novembre 2021.

Après délibération, le conseil municipal adopte ce rapport.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif 2020 de la CCBDP (Délibération n° 2022-03).

Le maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord (CCBDP), relatif à l'exercice 2020, approuvé par délibération du conseil communautaire du 21 novembre 2021.

Après délibération, le conseil municipal adopte ce rapport.

Renouvellement contrat de location de l'ordinateur mairie (Délibération n° 2022-05).

Le maire informe le conseil municipal que le contrat de location de l'ordinateur mairie arrive à échéance.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte le nouveau contrat de location-vente d'un ordinateur auprès de la société MILE SAS – 33610 CESTAS, pour un loyer trimestriel de 147,00 euros HT,
- dit que la location-vente sera de 12 trimestres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, payée trimestriellement à réception de facture,
- et autorise le maire à signer le contrat.

Convention CDG24 missions temporaires (Délibération n° 2022-04).

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de signer une convention dite « convention d'affectation à des missions temporaires » pour la mise en place de recrutement d'agents non titulaires par l'intermédiaire du centre de gestion de la Dordogne (CDG24).

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'affectation à des missions temporaires CDG24,
- et de prévoir, à cette fin, une enveloppe de crédit au budget.

Demande DETR 2022 Aménagement parking – Accessibilité handicapés mairie et salle des fêtes (Délibération n° 2022-01).

Le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement d'un parking et d'accessibilité handicapés de la mairie et de la salle de fêtes.

L'estimation de ce projet est de 78 217,00 euros HT (69 443,00 euros HT pour l'aménagement du parking et 8 774,00 euros HT pour l'accessibilité handicapés).

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve ce projet,
- sollicite une subvention DETR pour 2022 d'un montant de 35 197,65 euros soit 45% du montant des travaux,
- et donne pouvoir au maire pour signature des pièces nécessaires à cette opération.

Prime adjoint administratif (Délibération n° 2022-06).

Le maire informe le conseil municipal du souhait d'allouer une prime exceptionnelle pour service rendu à l'adjoint administratif en charge du secrétariat de la mairie de Sainte Croix. Le montant proposé est de 300,00 euros brut.

Après délibération, le conseil municipal accepte le versement de cette prime exceptionnelle de 300,00 euros brut. Le règlement sera effectué sur la paie de février 2022.

Débat PADD et PLUIH.

Après l'explication du rôle du PADD comme « projet politique de l'aménagement du territoire » et la place du PLUI au regard des documents de planification supérieurs (SRADETT, SCOT, PCAET, ...), ont été lus les objectifs du PADD.

Le conseil municipal n'a pas exprimé de remarques particulières au regard de ces objectifs.

Le souhait a cependant été émis que le PLUI n'entrave pas l'éventuelle extension des hameaux existants pour l'accueil de nouveaux arrivants sur le territoire de la commune.

#### Adressage des voies.

L'adressage des voies arrive dans sa phase terminale. Après la dénomination et la numérotation des voies, il convient d'effectuer la commande et l'installation des plaques de voies et d'habitations.

#### Site internet communal.

Le maire exprime le souhait de moderniser l'information municipale. A la communication actuelle sous format papier il s'agit d'y ajouter une version numérique plus rapide et plus performante.

Le conseil municipal décide de lancer une étude pour la mise en place d'un site internet communal.

#### Aliénation-vente du chemin rural de Tailladet.

Avant de lancer la procédure d'aliénation-vente (bornage, enquête, publicité, ...) du chemin rural de Tailladet la problématique de la canalisation d'eau potable enfouie sous celui-ci doit être résolue.

Le conseil municipal décide la consultation du SiAEP Sud Périgord pour un déplacement de la canalisation existante.

#### Informations diverses.

Le maire informe le conseil municipal de la résiliation de bail de Mme Christine RENARD, pour le logement 1<sup>ER</sup> étage du presbytère, à effet du 18 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15.

### **Réunion du conseil municipal du 9 mars 2022 à 18 heures**

Présents : Mme Christelle COSER, M. Pascal CATHOT, M. Patrick DELPIT, M. Sébastien HUARD, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.  
Secrétaire de séance : M. Patrick DELPIT.

#### Compte administratif 2021 (Délibération n° 2022-07).

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick DELPIT, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

#### Compte administratif 2021 logement communal Est (Délibération n° 2022-08).

Après délibération, le conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick DELPIT, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du logement communal Est.

#### Compte de gestion 2021 (Délibération n° 2022-09).

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

#### Compte de gestion 2021 logement communal Est (Délibération n° 2022-10).

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 pour le logement communal Est.

#### Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 budget principal (Délibération n° 2022-11).

Après délibération, le conseil municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- Résultat de l'exercice : 34 017,18
- Résultats antérieurs reportés : 314 697,30
- Résultat à affecter : 348 714,48
- Solde d'exécution cumulé d'investissement : 1 935,22
- Solde des restes à réaliser d'investissement : 21 402,20
- Besoin de financement : 0,00
- Affectation : 348 714,48
- Affectation en réserve : 0,00
- Report en fonctionnement : 348 714,48

#### Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 budget logement Est (Délibération n° 2022-12).

Après délibération, le conseil municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- Résultat de l'exercice : 0,00
- Résultats antérieurs reportés : -137,53
- Résultat à affecter : -137,53
- Solde d'exécution cumulé d'investissement : -94 676,01
- Solde des restes à réaliser d'investissement : 0,00
- Besoin de financement : 94 676,01
- Déficit reporté : -137,53

#### Budget primitif 2022 logement communal Est (Délibération n° 2022-13).

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 du logement communal Est, à savoir :

- la section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 137,53 euros,
- la section d'investissement s'équilibre pour un montant de 94 813,54 euros.

#### Permanences des élections présidentielles.

Le conseil municipal met en place l'organisation des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022. En raison de la crise sanitaire le bureau de vote sera installé dans la salle des fêtes.

#### Logement communal presbytère.

Le logement du 1<sup>er</sup> étage du presbytère est actuellement libre. Avant de le mettre en location des travaux d'amélioration sont nécessaires :  
remplacement des moquettes des chambres,  
aménagement de la cuisine,  
peinture de l'escalier d'accès au logement.

Le conseil municipal décide de la réalisation de ces travaux et les inscrit dans les prévisions budgétaires 2022.

### Prévisions budgétaires 2022.

Le conseil municipal définit les orientations budgétaires de l'année 2022, à savoir :

-travaux du cimetière (réfection du mur du bas, réparation de l'allée centrale et création de l'allée d'accès au columbarium).

- remplacement de la grille d'entrée du cimetière,
- réfections des peintures des lampadaires de l'éclairage public du bourg et des grilles du monument aux morts,
- installation des poteaux et panneaux d'adressage des voies,
- entretien de la voirie communale,
- remplacement du parquet de la salle du 1<sup>er</sup> étage de mairie,
- rénovation de la terrasse du presbytère,
- travaux du logement communal presbytère décrits précédemment,
- installation d'une borne incendie au lieudit les Combals, suite à convention avec la commune de Rampieux.
- création d'un site internet communal.

La mise en place de bornes supplémentaires de collecte des déchets ménagers, envisagée au lieudit Barjou, est reportée d'une année compte tenu du coût de la réalisation.

### Informations du maire.

Le maire informe le conseil municipal de la prochaine réunion communale relative au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

### **Réunion du conseil municipal du 12 avril 2022 à 18 heures.**

Présents : Mme Christelle COSER, M. Pascal CATHOT, M. Sébastien HUARD, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON, M. Patrick DELPIT.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : M. Sébastien HUARD.

### Vote des taux de taxes locales 2022 (Délibération n° 2022-14).

Le Maire rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. Les communes continuent de percevoir la taxe d'habitation sur les autres locaux (résidences secondaires, locaux à usage d'habitation utilisés par des personnes morales non passibles de la cotisation foncière des entreprises).

Après délibération, le conseil municipal détermine les taux de taxes suivants pour l'année 2022 ;

- taxe foncière sur les propriétés bâties : taux de 38,81% (taux communal de 12,83% + taux départemental de 25,98%). Il s'agit des taux reconduits de l'année 2021,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : taux de 79,10% (reconduction du taux de l'année 2021).

Le produit prévisionnel attendu est de 54 909,00 euros.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 30.

### **Réunion du conseil municipal du 15 avril 2022 à 18 heures.**

Présents : Mme Christelle COSER, M. Sébastien HUARD, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON, M. Patrick DELPIT.

Absent excusé : M. Pascal CATHOT.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : M. Sébastien HUARD.

### Vote du budget communal primitif 2022 (Délibération n° 2022-15).

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget communal primitif de l'exercice 2022.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 478 723,48 euros.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 133 011,01 euros.

### Dénomination des voies (Délibération n° 2022-16).

Il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du code général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le conseil municipal décide la création des voies libellées suivantes :

- Chemin de Bel Air
- Chemin de Gauthier
- Chemin de Gorce
- Chemin de Jean de Bannes
- Chemin de Jean Grand
- Chemin de la Bourgade
- Chemin de la Combe aux Loups
- Chemin de la Laurencie
- Chemin de la Pradache
- Chemin de Parrot
- Chemin de Ruffet
- Chemin de Tour de Rein
- Chemin du Mas
- Chemin du Moulin de Bouquet
- Chemin du Roc
- Impasse de Brassac
- Impasse de Mensac
- Impasse des Essarts
- Impasse du Lavoir
- Passage du Calvaire
- Route de Barjou
- Route de Brassac
- Route de la Côte de Jarrel
- Route de la Forge
- Route de Lolme
- Route de Montferrand
- Route de Tailladet
- Route des Prieurs
- Route du Lac
- Rue de LAULANIE
- Rue Jean DELPIT
- Rue Martial ROUBY
- Vallée de la Véronne

## Nouveaux statuts CCBDP (Délibération n° 2022-17).

Le Maire explique que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord s'est prononcé en faveur d'un projet d'acquisition du cabinet médical de Monpazier. Il convient désormais de modifier les statuts de la CCBDP pour prendre en compte cette compétence supplémentaire non soumise à la définition d'un intérêt communautaire (modification de l'article 13).

Après délibération, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la CCBDP.

## Informations diverses.

Le maire informe le conseil municipal des sujets suivants :

- dans le cadre du Décret Eco-Energie Tertiaire, le Service Energies du SDE24 (Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne) propose l'étude des potentiels photovoltaïques des bâtiments publics. Seules la mairie et la salle des fêtes entrent dans le champ d'application de cette étude. Compte tenu de la configuration des toitures, de la faible puissance potentielle prévisible de l'installation et de la proximité du périmètre de protection des monuments historiques, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

- dans le cadre des contrôles sanitaires sur la qualité de l'eau potable le SIAEP Sud Périgord fera effectuer des prélèvements sur la commune de Sainte Croix, au cours de l'année 2022. Les points de prélèvement retenus sont les habitations de La Forge, La Laurencie et Ruffet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 45.

## **URBANISME**

Les autorisations d'urbanisme suivantes ont été accordées en 2021.

Permis de construire, le 13 janvier 2021, à M. Joël CLAVEL pour l'installation d'un abri à Barjou.

Permis de construire, le 12 mai 2021, à M. Valentin SOULAGE pour le changement de destination d'une grange en habitation principale et création d'une terrasse à Barjou.

Permis de construire, le 16 juin 2021, à M. Frédéric VERGNES pour la restauration d'une maison et la construction d'une piscine à Baden.

Permis de construire, le 28 juillet 2021, à M. Vincent LEBON pour la modification de l'aspect extérieur d'une habitation et la création d'une terrasse à la Combe du Mas.

Déclaration préalable de travaux, le 20 février 2021, à ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation électrique.

Déclaration préalable de travaux, le 25 août 2021, à la commune de Sainte Croix pour la réfection du parvis de l'église.

Déclaration préalable de travaux, le 10 novembre 2021, à la commune de Sainte Croix pour les peintures des menuiseries du presbytère.

## **ETAT CIVIL**

Décès le 3 janvier 2022 à Lolme de Madame Béatrix LACAPELLE née DE CADOLLE, Barjou.

Décès le 1<sup>er</sup> avril 2022 à Bergerac de Monsieur Robert Marie Georges BRUNEEL, Parrot.

Mariage le 11 juin 2022 à Sainte Croix de Damien LANDAIS et d'Emilie CLAVEL.

Décès le 10 juin 2022 à Périgueux de Madame Agnès Michèle Paulette WALON née PICAUD, Le Moulin de Bouquet.

Décès le 3 juillet 2022 à Sainte Croix de Monsieur Jean Pierre HEYRAUD, Jean Grand.

## **UNE PAGE D'HISTOIRE LOCALE (ERRATUM)**

Dans l'article paru dans le bulletin municipal n° 1 de décembre 2020 intitulé « **LA GUERRE DE 1914-18 À SAINTE-CROIX** » une erreur d'homonymie a été faite .

Au lieu de Pierre CLAVEL, né le 21 décembre 1874 au domicile de ses parents, fils de Pierre CLAVEL, 38 ans, et de Marie BOUCHEYROLLE, 38 ans, cultivateurs à Brassac, ferme de la commune de Labouquerie.

Mobilisé le 1<sup>er</sup> août 1914 (mobilisation générale) au 108<sup>ème</sup> régiment d'infanterie.

Tué à l'ennemi le 23 avril 1915 à Luzerne (Belgique).

**il faut lire** : Pierre CLAVEL, né le 17 octobre 1886 à Tourliac (Lot-et Garonne), fils de Pierre CLAVEL, 53 ans, propriétaire agriculteur et de Marie RAMOND, 26 ans, sans profession, domiciliés à Toumazous.

Classe 1906, centre de recrutement de Bergerac, matricule 108.

Incorporé au 108<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 9 octobre 1907 et envoyé en congés le 25 septembre 1909.

Mobilisé le 1<sup>er</sup> août 1914 (mobilisation générale) et arrivé le 3 suivant au 108<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Soldat au 308<sup>e</sup> RI. Mort pour la France le 28 août 1914 à Moislains (Somme).

Dans l'article paru dans le bulletin municipal n° 3 de décembre 2021 intitulé « **LES MAIRES DE SAINTE CROIX** » il y a une omission. De 1884 à 1888 le maire est Jean CAPDEVILLE et non Raymond de LAULANIE.

## CULTURE ET PATRIMOINE

Le CIRPC (Centre international de recherche et de communication sur l'homme préhistorique dans la vallée de la Couze), dont le siège se situe dans le village voisin de Montferrand-du-Périgord, organise chaque été, depuis plus de trente ans, un cycle de conférences sur la préhistoire. Ces rendez-vous, largement suivis par un public fidèle et passionné, sont animés par les meilleurs préhistoriens français et étrangers. Cette année ces rendez-vous, qui se déroulent habituellement dans la salle des fêtes de Montferrand-du-Périgord, seront délocalisés dans les communes traversées par la Couze.

Ainsi Sainte Croix accueillera une conférence du cycle le mardi 23 août 2022 à 16 heures à la salle des fêtes communale. Notez ce rendez-vous, nous vous y attendons nombreux.



## VIE LOCALE



Après des vacances passées en Dordogne, Franck et Rupert songent à investir dans la région. Une région qui leur plaît de par sa douceur de vivre, ses paysages, sa gastronomie extraordinaire notamment..... Ils ont passé 2 ans à chercher la propriété idéale afin de créer des gîtes.

Après avoir grimpé une route sinueuse à travers une forêt, ils arrivent au Mas, ancienne ferme traditionnelle périgourdine, nichée entre les champs et le ciel.... Ils tombent sous le charme des lieux.

Ils ouvrent, après de gros travaux de rénovation, 2 gîtes en 2016 ; le Mas (5 chambres) et le Mazet (1 chambre). Depuis cette date, le succès ne s'est pas démenti.

« Nous travaillons probablement plus dur maintenant que lorsque nous avions un emploi » admet Rupert, « mais nous sommes très peu stressés ».

Maintenant Franck et Rupert proposent de transmettre leur expérience et leur savoir en ouvrant un cabinet de conseil : « Gîte Guru » qui aide les personnes intéressées dans leurs démarches pour la création ou l'amélioration d'un gîte. Mais également, conseils sur le type de propriété à acheter, avantages et inconvénients des différents sites de réservation, décoration intérieure, marketing, sites web et communication.

« Nous travaillons très dur, nous sortons aussi pour regarder autour de nous. Nous voyons les champs, les maisons qui cuisent au soleil, les cerfs et nous nous pinçons..... (rires).

*The Sunday Times, le plus grand journal du week-end au Royaume Uni, a récemment écrit un article sur Rupert et Franck, en mentionnant Sainte Croix. Ils ont également été filmés pendant 10 jours l'année dernière au Mas pour un nouveau programme télévisé qui sera diffusé plus tard cette année au Royaume Uni.*

[www.lemasdordogne.com](http://www.lemasdordogne.com)

## COMITE DES FÊTES

Manifestations du comité des fêtes pour l'année 2022 :

- La randonnée prévue le 16 juillet à 9h00 est annulée, le même jour Beaumont organise les médiévales pour les 750 ans de la bastide, nous n'étions pas au courant de cette manifestation lors de la programmation de nos activités.

- La sortie du 20 août 2022 est repoussée à une date ultérieure à la demande d'un grand nombre d'entre vous.

- Le 10 septembre 2022 : fête de Sainte Croix. Programme : A partir de 14 h, concours amical de pétanque (tirage à la mèche), apporter vos boules ; concours de lancer d'avions en papier (chacun fabrique son propre avion) ; course à la balle de ping-pong avec cuillère ; jeu du bac par équipe. En soirée repas : Punch ; entrées du jardin ; poulet basquaise, tartes, café, vin rouge et vin rosé. Tarifs adultes : 20 €.

- Le 29 octobre 2022 soirée à thème sur la châtaigne et la citrouille. Repas : Apéro ; soupe de citrouille ; rôti de porc accompagné de châtaignes et pommes dauphines ; gâteaux à la farine de châtaigne et millas ; café ; vin rouge et vin rosé. Tarifs : 20€.

- Le 21 janvier 2023 à la salle des fêtes à 20h30 avec Clément BOUSCAREL conteur.

Réservation obligatoire au 06 87 60 56 85. Ouverture des réservations le 26 décembre 2022. Une campagne d'affichage est prévue dans le Pays Beaumontois.

## NUMÉROS UTILES

Mairie de Sainte-Croix  
Le Bourg 24440 Sainte Croix  
Téléphone : 05 53 63 25 20  
mail : mairie.stecroix-de-bt@wanadoo.fr

15 : SAMU  
18 : Pompiers  
17 : Police  
112 : Urgences

Démarches administratives (Formation, Emploi, Retraite, Etat civil et Famille, Santé, Justice, Budget, Logement, Mobilité et Courrier) : France Services  
36 boulevard Stalingrad 24150 Lalinde  
mail : franceservices@ccbdp.fr  
Téléphone : 05 53 73 56 22

Dépannage Electricité (Enedis) :  
Téléphone : 09 72 67 50 24

Dépannage Eau (Sogedo) : Téléphone : 05 53 30 21 98

Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord  
12 avenue Jean Moulin 24150 Lalinde  
mail : ccbd@ccbdp.fr  
Téléphone : 05 53 73 56 20

Déchetterie de Beaumontois en Périgord, horaires d'ouverture :  
- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, du mardi au samedi de 7h30 à 13h,  
- du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin, du mardi au samedi, de 9h à 12h  
et du lundi au vendredi de 14h à 17h45.  
Fermeture les dimanches et jours fériés.